



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 23 Novembre 2015
A 18h00

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, FABRIER, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoints, MM HARMAND, GARCIA, GUIBAL, BERTRAND, ASDIH, SABATIER, Mmes LECONTE, FINO, SANTNER, EL GHOUCH, VIALA, VIALLA, Conseillers Municipaux.

Valablement représentés : M. VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.
M.SPAHN a donné procuration à M. BERTRAND.
M.RIGAUD a donné procuration à M. HARMAND.
Mme AIGOUY a donné procuration à M. FABRIER.
M.CAUMON a donné procuration à Mme OLLIER.
M.MESSIEZ-PETIT a donné procuration à Mme MAZAURIC.
Mme LETERTRE a donné procuration à Mme SANTNER.
Mme NORMAND a donné procuration à M.FRANCOIS.
Mme LEJEUNE a donné procuration à Mme LECONTE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2015 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du vendredi 13 novembre.

Objet 1 : Demande de subvention – Fonds de solidarité

Monsieur le Maire rappelle que lors des intempéries du 12 septembre dernier la commune a été classée en catastrophe naturelle.

De nombreux dégâts ont été recensés, certains seront pris en charge par notre assurance, d'autres par les services de la commune, mais les travaux sur la voirie communale restent à la charge de la commune. Il s'agit des travaux à réaliser rue des chênes verts, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 14 118.50 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention d'un montant de 5 647.40 € (soit 40% du montant des travaux) auprès du fonds de solidarité des calamités naturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 5 647.40€ auprès du fonds de solidarité des calamités naturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.